



Projet éolien Saint-Valentin (portion de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix)

(Fiche technique agricole)

Fiche 3.3.1

(Mise à jour 10-09-27)

Éoliennes # 28 et 31

COORDONNÉES GÉNÉRALES	
Nom de l'entreprise : FERME SIMARD INC	Coordonnées de l'entreprise : 861, rue Principale
Nom des exploitants : Réal Verhaegen, Jonathan Verhaegen	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0

EXPLOITATION AGRICOLE										
Statut juridique : corporation										
Type d'exploitation : grandes cultures										
Fonds de terre :	<table border="1"> <tr> <td>Culture : ≈ 181,0 ha</td> <td rowspan="2">Principales cultures : maïs-grain Foin</td> </tr> <tr> <td>Boisé : ≈ 1,9 ha</td> </tr> <tr> <td>Friche : -- ha</td> <td rowspan="3">Lots en propriété : 31, 34, 35, 38, 43, 44, 45 Municipalité : Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix</td> </tr> <tr> <td>Pâturage : -- ha</td> </tr> <tr> <td>Bâtiments : ≈ 1,2 ha</td> </tr> <tr> <td>Total : ≈ 184,1 ha</td> <td></td> </tr> </table>	Culture : ≈ 181,0 ha	Principales cultures : maïs-grain Foin	Boisé : ≈ 1,9 ha	Friche : -- ha	Lots en propriété : 31, 34, 35, 38, 43, 44, 45 Municipalité : Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Pâturage : -- ha	Bâtiments : ≈ 1,2 ha	Total : ≈ 184,1 ha	
Culture : ≈ 181,0 ha	Principales cultures : maïs-grain Foin									
Boisé : ≈ 1,9 ha										
Friche : -- ha	Lots en propriété : 31, 34, 35, 38, 43, 44, 45 Municipalité : Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix									
Pâturage : -- ha										
Bâtiments : ≈ 1,2 ha										
Total : ≈ 184,1 ha										
Cheptel : ---	Type : ---									

SUPERFICIES VISÉES									
Éoliennes # # 28 et 31		Lot : 38							
Chemins d'accès et système de collecteur		Lots : 34, 36, 38							
Superficies visées	Éolienne(s)				Chemin d'accès et système de collecteur				Total (≈ ha)
	Culture (≈ ha)	Boisé (≈ ha)	Autre (≈ ha)	Sous-total (≈ ha)	Culture (≈ ha)	Boisé (≈ ha)	Autre (≈ ha)	Sous-total (≈ ha)	
Superficie non cultivable (Temporaire) ⁽¹⁾	1,28	---	---	1,28	4,15	---	---	4,15	5,43
Superficie non cultivable (Permanente) ⁽²⁾	0,20	---	---	0,20	0,94	---	---	0,94	1,14

⁽¹⁾ Pendant la durée des travaux (incluant les espaces enclavés le cas échéant).

⁽²⁾ Pendant la durée de l'entente (25 ans) (incluant les espaces enclavés le cas échéant).

PÉDOLOGIE ET POTENTIEL(S) AGRICOLE(S)		
Types de sol :	Potentiel(s) agricole(s) :	
	<u>Selon ITC</u>	<u>Selon étude pédologique</u>
<ul style="list-style-type: none"> Loam limono-argileux / loam limoneux Richelieu (RC) Loam limono-argileux / loam argileux / loam Bearbrook (BB) Loam sableux fin/loam sableux Joseph (JS) + loam sableux/sable loameux Massueville (MS) Loam limono-argileux / loam argileux Saint-Laurent (LR) 	2 ⁶ x 1 ⁴	2 W (≈ 42%) 3 WD (≈ 56%) 3 WS (≈ 1%) 4 WS (≈ 1%)

TOPOGRAPHIE ET DRAINAGE	
Topographie : plat	Drainage : bon; lots visés drainés souterrainement

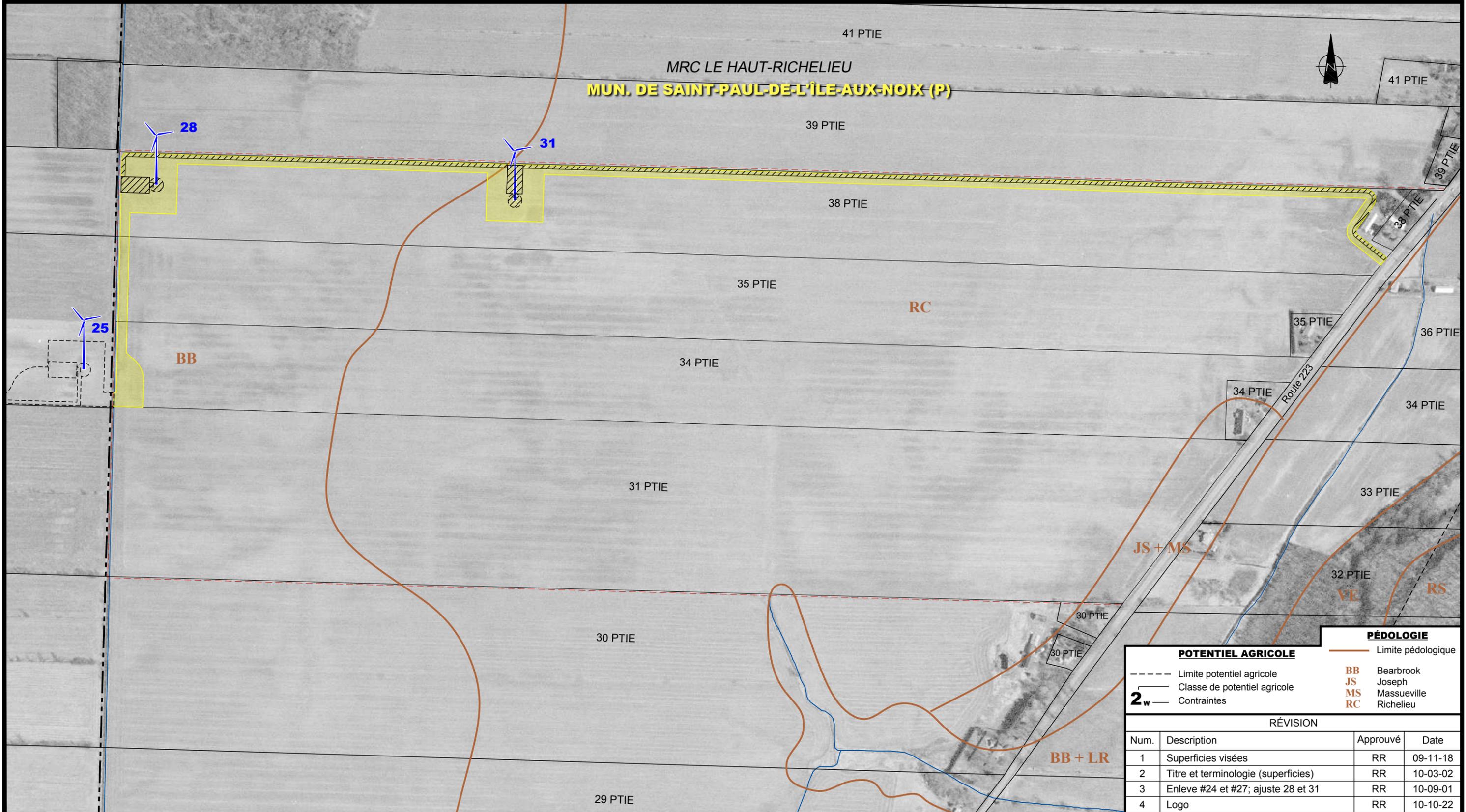
UTILISATION DES TERRAINS ADJACENTS
Nord : culture, résidences en bordure de la route 223
Sud: culture, résidences en bordure de la route 223
Est : route 223, résidences, culture, boisé
Ouest : culture

MESURES D'ATTÉNUATION (SPÉCIFIQUES) ⁽¹⁾
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des chemins d'accès permanents pour les opérations culturales (semis, épandages, récoltes,...). Utilisation de la terre de surplus générée par la construction pour le remblayage de fossés sur leur propriété. Utilisation de la terre de surplus générée par la construction pour du nivellement sur leur propriété.

⁽¹⁾En plus des mesures d'atténuations générales.

ÉVALUATION DES IMPACTS (SPÉCIFIQUES)
<ul style="list-style-type: none"> Perte temporaire ≈ 5,43 ha en culture (≈ 3,0 % des terres en culture de l'exploitation). Perte permanente (25 ans) ≈ 1,14 ha (<1 % des terres en culture de l'exploitation) dont ≈ 0,94 ha seront utilisés comme chemins de ferme. La perte « réelle » sera donc ≈ 0,20 ha (< 1 % des terres en culture de l'exploitation) et pourra être réduite à ≈ 320 m² par éolienne (≈ 640 m² (0,06 ha) pour 2 éoliennes) après 2 ans si une demande est faite par le propriétaire. Cette perte sera compensée par le remblayage de fossés avec la terre de surplus de la construction.

MRC LE HAUT-RICHELIEU
MUN. DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX (P)



POTENTIEL AGRICOLE		PÉDOLOGIE	
-----	Limite potentiel agricole	—	Limite pédologique
—	Classe de potentiel agricole	BB	Bearbrook
2_w —	Contraintes	JS	Joseph
		MS	Massueville
		RC	Richelieu

RÉVISION			
Num.	Description	Approuvé	Date
1	Superficies visées	RR	09-11-18
2	Titre et terminologie (superficies)	RR	10-03-02
3	Enleve #24 et #27; ajuste 28 et 31	RR	10-09-01
4	Logo	RR	10-10-22

VENTERRE

UDA Groupe Conseil UDA inc.
 Agriculture, foresterie et environnement

LÉGENDE:

- Cours d'eau
- Limite de municipalité
- Limite de propriété (Ferme Simard)
- 27 Éolienne #

SUPERFICIES NON CULTIVABLES ⁽¹⁾

- Temporaire : ≈ 5,43 ha
- Permanente : ≈ 1,14 ha

(1) Différentes des superficies en demande

Préparé par : Réjean Racine, ing. & agr.

Dessiné par : Josée Bisson, dta

Vérifié par : Réjean Racine, ing. & agr.

Fichier(s): 1447cptaq012.dwg

Échelle approx. : 1:5 000

Date : 09-07-30

Référence : Photos aériennes 2007 + Asselin et Asselin (dossier 7322)

Projet : **PARC ÉOLIEN SAINT-VALENTIN
 DEMANDE À LA CPTAQ
 (SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX)**

Titre : **Superficies non cultivables
 Ferme Simard inc.**

Dossier : 08-1447-02

Figure: **P-A**

Projet éolien Saint-Valentin (portion de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix)

(Fiche technique agricole)

Fiche 3.3.2

(Mise à jour 10-09-27)

Éoliennes # 30, 34 et 35

COORDONNÉES GÉNÉRALES	
Nom de l'entreprise : FERME F. TRAHAN ET FILS INC.	Coordonnées de l'entreprise :
	330, 74 ^e avenue
Nom des exploitants : M. Denis Trahan M. Michel Trahan	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0

EXPLOITATION AGRICOLE			
Statut juridique : corporation			
Type d'exploitation : ferme laitière			
Fonds de terre :	Culture : ≈ 74,0 ha Boisé : ≈ 0,6 ha Friche : -- ha Pâturage : -- ha Bâtiments : ≈ 0,5 ha Total : ≈ 75,2 ha	Principales cultures : maïs-grain Foin	Lots en propriété : 266, 267; 252, 253, 254 Municipalité : Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix; Saint-Valentin
Cheptel : 135	Type : vaches laitières		

SUPERFICIES VISÉES									
Éoliennes # 30; 34 et 35					Lots : 267; 254				
Chemins d'accès et système de collecteur					Lots : 267 et 254				
Superficies visées	Éolienne(s)				Chemin d'accès et système de collecteur				Total (≈ ha)
	Culture (≈ ha)	Boisé (≈ ha)	Autre (≈ ha)	Sous-total (≈ ha)	Culture (≈ ha)	Boisé (≈ ha)	Autre ⁽³⁾ (≈ ha)	Sous-total (≈ ha)	
Superficie non cultivable (Temporaire) ⁽¹⁾	1,92	-	-	1,92	2,41	-	0,19	2,60	4,52
Superficie non cultivable (Permanente) ⁽²⁾	0,30	-	-	0,30	0,46	-	0,19	0,65	0,95

⁽¹⁾ Pendant la durée des travaux (incluant les espaces enclavés le cas échéant).

⁽²⁾ Pendant la durée de l'entente (25 ans) (incluant les espaces enclavés le cas échéant).

⁽³⁾ Chemin d'accès existant.

PÉDOLOGIE ET POTENTIEL(S) AGRICOLE(S)

Types de sol :

- Loam/loam argileux Laprairie (LI) + loam/loam limoneux Boucherville (BC)
- Loam/loam sableux Botreaux (BX) + Saint-Benoît (BT)
- Loam limono-argileux/loam limoneux Chambly (CY) + loam/loam argileux Saint-Blaise (SB)
- Loam sableux fin ou loam Lacolle (LC) + loam sableux fin ou loam sableux très fin Saint-Valentin (VT)
- Ravin escarpé (R)

Potentiel(s) agricole(s) :

Selon ITC

$2^6_x 1^4$ $4^5_M 7^5_P$ $2^6_W 2^4_X$

Selon étude pédologique

3 WD (≈ 80 %)

3 FW (≈ 6 %)

3 WF (≈ 4 %)

7T (≈ 10 %)

TOPOGRAPHIE ET DRAINAGE

Topographie : plat

Drainage : bon; lots visés drainés souterrainement

UTILISATION DES TERRAINS ADJACENTS

Nord :	culture,	culture
Sud :	chemin de la Troisième Ligne, résidences, bâtiments de ferme, culture	Montée Petit Rang, culture
Est :	culture, résidences, bâtiments de ferme	Chemin Petit Rang, culture
Ouest :	culture résidences, bâtiments de ferme	Culture

MESURES D'ATTÉNUATION (SPÉCIFIQUES)⁽¹⁾

- Utilisation d'un chemin d'accès existant sur ≈ 380 m (Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix).
- Implantation des éoliennes en bordure de la Montée du Petit Rang.
- Utilisation des chemins d'accès permanents pour les opérations culturales (semis, épandages, récoltes,...).
- Utilisation de la terre de surplus générée par la construction pour le remblayage de fossés sur leur propriété.
- Utilisation de la terre de surplus générée par la construction pour du nivellement sur leur propriété.
- Réparation d'un ponceau sur le cours d'eau Jackson (Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix).

⁽¹⁾ En plus des mesures d'atténuations générales

ÉVALUATION DES IMPACTS (SPÉCIFIQUES)

- Perte temporaire ≈ 4,52 ha dont ≈ 4,33 ha en culture (≈ 5,9 % des terres en culture de l'exploitation).
- Perte permanente (25 ans) ≈ 0,95 ha dont ≈ 0,76 ha en culture (≈ 1 % des terres en culture de l'exploitation) dont ≈ 0,46 ha seront utilisés comme chemin de ferme. La perte « réelle » sera donc ≈ 0,30 ha (< 1 % des terres en culture de l'exploitation) et pourra être réduite à 960 m² (≈ 0,1 ha) (≈ 320 m² par éolienne x 3 éoliennes) après 2 ans si une demande est faite par le propriétaire.
- Cette perte sera compensée par le remblayage de fossés avec la terre de surplus de la construction.

Projet éolien Saint-Valentin (portion de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix)

(Fiche technique agricole)

Fiche 3.3.3

(Mise à jour 10-09-27)

Éolienne # 32

COORDONNÉES GÉNÉRALES	
Nom de l'entreprise :	Coordonnées de l'entreprise : 126, 74e Avenue, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0
Nom des exploitants : Benoit Quesnel	

EXPLOITATION AGRICOLE			
Statut juridique : individu			
Type d'exploitation : grandes cultures			
Fond de terre :	Culture : ≈ 39,2 ha Boisé : -- ha Friche : -- ha Pâturage : -- ha Bâtiment : ≈ 0,5 ha Total : ≈ 39,7 ha	Principales cultures : maïs-grain soya Lots en propriété : 258, 259; 272 Municipalité : Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix; Saint-Valentin	
Cheptel : ---	Type : ---		

SUPERFICIES VISÉES									
Éolienne # 32					Lot : 259				
Chemins d'accès et système de collecteur					Lot : 259 (à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix)				
Superficies visées ⁽¹⁾	Éolienne(s)				Chemin d'accès et système de collecteur				Total (≈ ha)
	Culture (≈ ha)	Boisé (≈ ha)	Autre (≈ ha)	Sous-total (≈ ha)	Culture (≈ ha)	Boisé (≈ ha)	Autre (≈ ha)	Sous-total (≈ ha)	
Superficie non cultivable (Temporaire) ⁽²⁾	0,84	-	-	0,84	0,60	-	-	0,60	1,44
Superficie non cultivable (Permanente) ⁽³⁾	0,10	-	-	0,10	0,27	-	-	0,27	0,37

⁽¹⁾ À Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

⁽²⁾ Pendant la durée des travaux (incluant les espaces enclavés le cas échéant).

⁽³⁾ Pendant la durée de l'entente (25 ans) (incluant les espaces enclavés et ceux entre les chemins d'accès et les fossés le cas échéant).

PÉDOLOGIE ET POTENTIEL(S) AGRICOLE(S)

Type de sol :

- Loam/loam argileux Laprairie (LI) + loam/loam limoneux Boucherville (BC)
- Loam/loam sableux Botreaux (BX) + Saint-Benoît (BT)

Potentiel(s) agricole(s) :

Selon ITC

4⁵_M 7⁵_P

2⁶_W 2⁴_X

Selon étude pédologique

3 WD (≈ 25 %)

3 WF (≈ 45 %)

3 FW (≈ 30 %)

TOPOGRAPHIE ET DRAINAGE

Topographie : plat

Drainage : bon; lots visés drainés souterrainement

UTILISATION DES TERRAINS ADJACENTS

Nord : culture,

Sud : chemin de la Troisième Ligne, résidences, bâtiments de ferme, culture

Est : culture

Ouest : culture et boisé

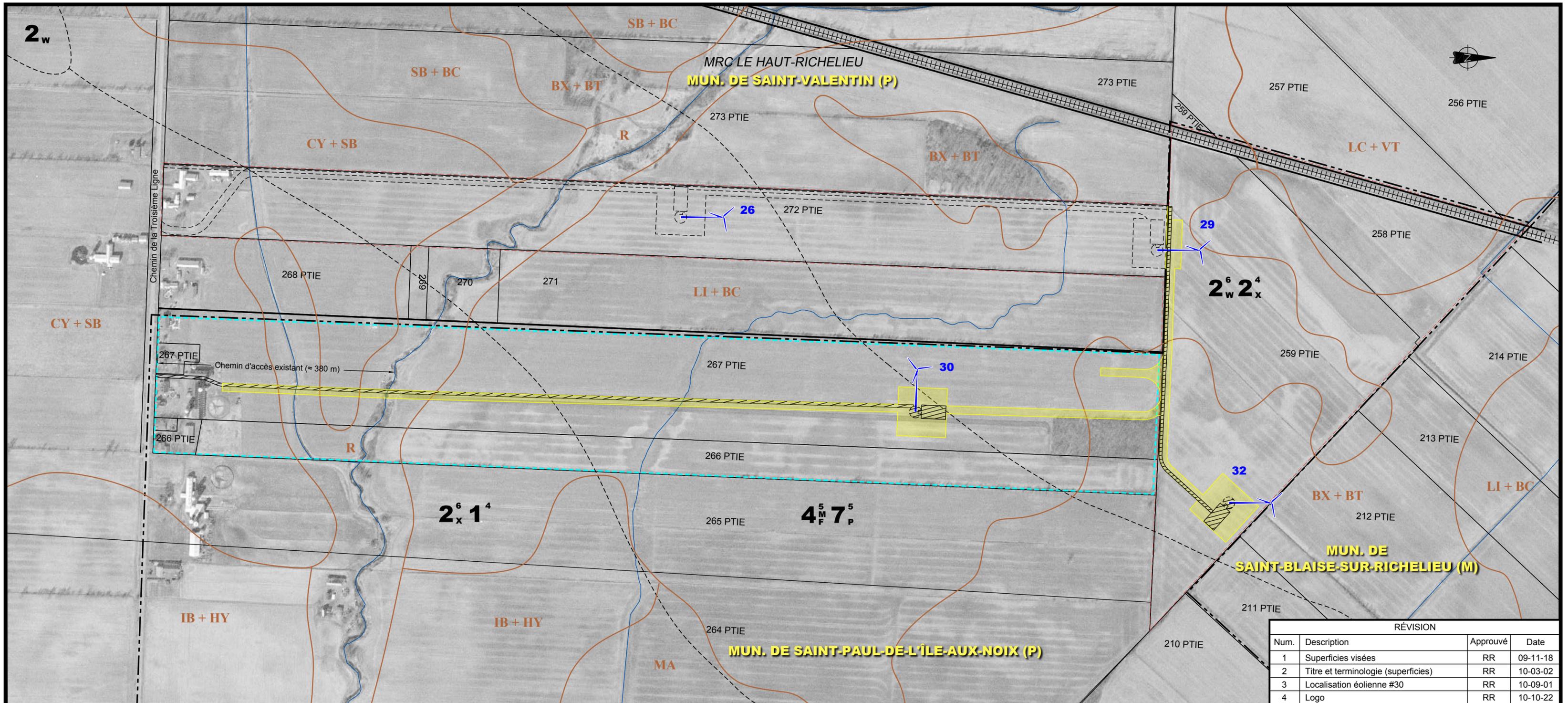
MESURES D'ATTÉNUATION (SPÉCIFIQUES)⁽¹⁾

- Utilisation des chemins d'accès permanents pour les opérations culturales (semis, épandages, récoltes,...).
- Utilisation de la terre de surplus générée par la construction pour le remblayage de fossés sur sa propriété.
- Utilisation de la terre de surplus générée par la construction pour du nivellement sur sa propriété.
- Construction d'un ponceau sur le cours d'eau Jackson (à Saint-Valentin).

⁽¹⁾En plus des mesures d'atténuations générales

ÉVALUATION DES IMPACTS

- Perte temporaire ≈ 1,44 ha en culture (≈ 3,7 % des terres en culture de l'exploitation).
- Perte permanente (25 ans) ≈ 0,37 ha (< 1 % des terres en culture de l'exploitation) dont ≈ 0,27 ha seront utilisés comme chemin de ferme. La perte « réelle » sera donc ≈ 0,10 ha (< 1 % des terres en culture de l'exploitation) et pourra être réduite à ≈ 320 m² après 2 ans si une demande est faite par le propriétaire.
- Cette perte sera compensée par le remblayage de fossés avec la terre de surplus de la construction.
- La localisation du chemin d'accès créera une petite parcelle en pointe à l'extrémité sud-est du lot 259. TCI avait suggéré de localiser le chemin permanent en longeant les limites des lots et de la parcelle (en direction est jusqu'au bout puis en revenant vers le nord-ouest) afin de ne pas créer une telle parcelle en pointe mais la localisation finale s'est faite à la demande du propriétaire qui pourra tout de même cultiver cette parcelle.



RÉVISION			
Num.	Description	Approuvé	Date
1	Superficies visées	RR	09-11-18
2	Titre et terminologie (superficies)	RR	10-03-02
3	Localisation éolienne #30	RR	10-09-01
4	Logo	RR	10-10-22

VENTERRE

UDA Groupe Conseil UDA inc.
Agriculture, foresterie et environnement

LÉGENDE:

- Cours d'eau
- Limite de municipalité
- Limite de propriété (Benoît Quesnel)
- Limite de propriété (Ferme Fernand Trahan & Fils inc.)
- Éolienne #

SUPERFICIES NON CULTIVABLES⁽²⁾

- Temporaire : ≈ 1,44 ha
- Permanente : ≈ 0,37 ha

POTENTIEL AGRICOLE

- Limite potentiel agricole
- Classe de potentiel agricole
- Contraintes

M. Benoît Quesnel⁽¹⁾ Ferme Trahan & Fils inc.⁽¹⁾

À Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
Différentes des superficies en demande

PÉDOLOGIE

Limite pédologique

- BC** Boucherville
- BT** St-Benoît
- BX** Botreaux
- CY** Chambly
- LI** Laprairie
- R** Ravin escarpé
- SB** St-Blaise

Préparé par : Réjean Racine, ing. & agr.

Dessiné par : Josée Bisson, dta

Vérifié par : Réjean Racine, ing. & agr.

Fichier(s): 1447cptaq011.dwg

Échelle approx. : 1:5 000

Date : 09-07-30

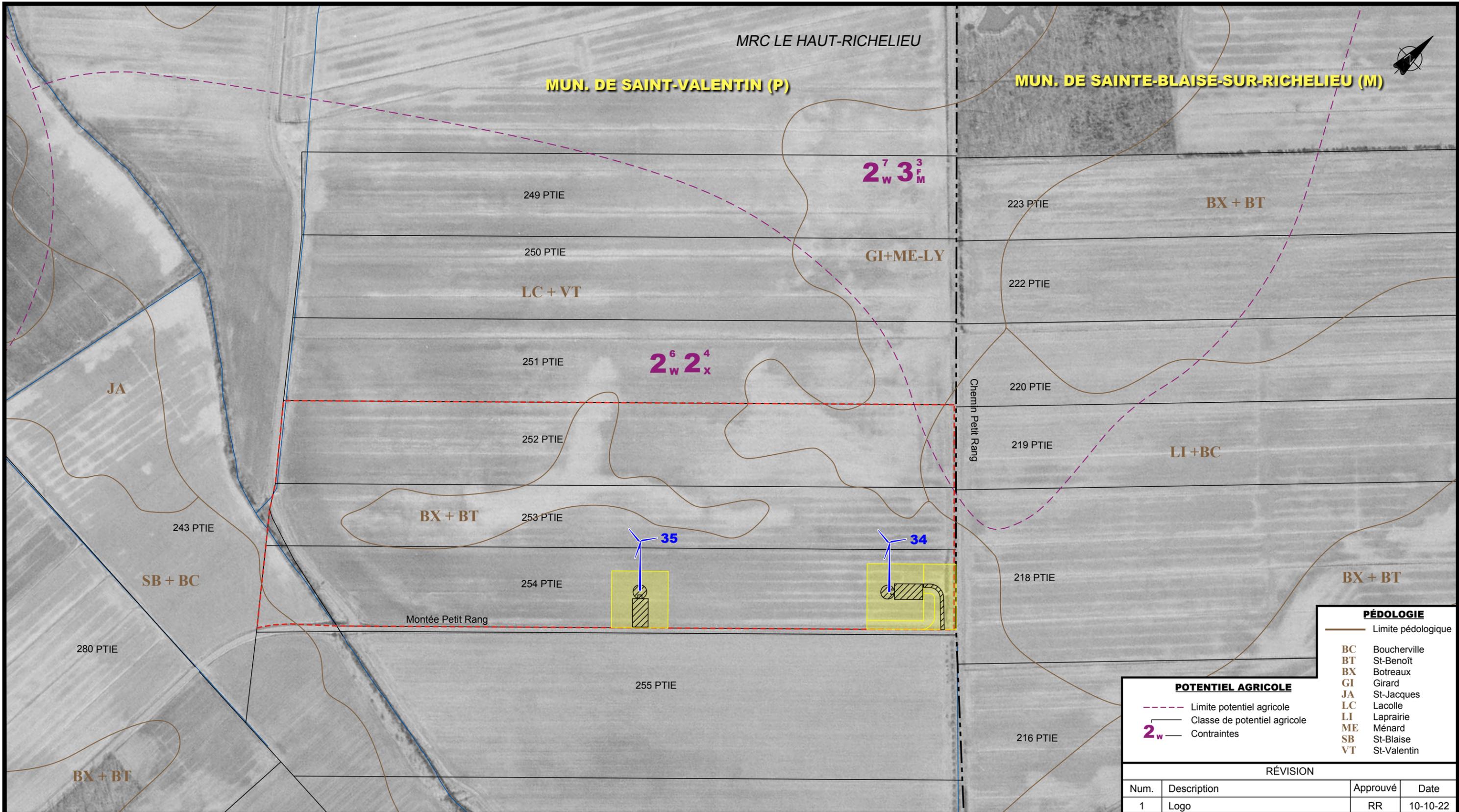
Référence : Photos aériennes 2007 + Asselin et Asselin (dossier 7322)

Projet : **PARC ÉOLIEN SAINT-VALENTIN**
DEMANDE À LA CPTAQ
(SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX)

Titre : **Superficies non cultivables**
M. Benoît Quesnel et Ferme F Trahan et Fils inc.

Dossier : 08-1447-02

Figure: **P-B**



MRC LE HAUT-RICHELIEU

MUN. DE SAINT-VALENTIN (P)

MUN. DE SAINTE-BLAISE-SUR-RICHELIEU (M)



2⁷_w 3³_{F_M}

GI+ME-LY

2⁶_w 2⁴_x

Chem. Petit Rang

BX + BT

LI + BC

BX + BT

Montée Petit Rang

35

34

PÉDOLOGIE

- Limite pédologique
- BC Boucherville
- BT St-Benoît
- BX Botreaux
- GI Girard
- JA St-Jacques
- LC Lacolle
- LI Laprairie
- ME Ménard
- SB St-Blaise
- VT St-Valentin

POTENTIEL AGRICOLE

- - - Limite potentiel agricole
- Classe de potentiel agricole
- 2_w — Contraintes

RÉVISION

Num.	Description	Approuvé	Date
1	Logo	RR	10-10-22

VENTERRE

LÉGENDE:

- Cours d'eau
- Limite de municipalité
- Limite de propriété (approx.)
- 14 Éolienne #

SUPERFICIES NON CULTIVABLES⁽²⁾

- Temporaire : ≈ 1,74 ha⁽¹⁾
- Permanente : ≈ 0,23 ha⁽¹⁾

(1) À Saint-Valentin
(2) Différentes des superficies en demande

Préparé par :	Réjean Racine, ing. & agr.
Dessiné par :	Josée Bisson, dta
Vérifié par :	Réjean Racine, ing. & agr.
Fichier(s):	1447cptaq020.dwg
Échelle approx. :	1:5 000
Date :	10-09-01
Référence :	Photos aériennes 2007 + Asselin et Asselin (dossier 7322)

Projet :	PARC ÉOLIEN SAINT-VALENTIN DEMANDE À LA CPTAQ (SAINT-VALENTIN)		
Titre :	Superficies non cultivables Ferme Fernand Trahan et fils inc.		
Dossier :	08-1447-02	Figure:	P-C

UDA Groupe Conseil UDA inc.
Agriculture, foresterie et environnement